

COMMUNE de BELZ
REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 29 SEPTEMBRE 2021
PROCES VERBAL DE REUNION

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures trente, en session ordinaire, salles des Astéries, rue de Kerdonnerch, sous la présidence de Bruno GOASMAT, Maire

Elus présents : Bruno GOASMAT, Hervé LE GLOAHEC, Philippe LE MIGNANT, Yves TILLAUT, Jacqueline LUCAS, Patricia BARACH, Catherine EZANNO, Eric LE TORTOREC, Brigitte LE CALVE, Dominique KERARON, Xavier DAL, Marie GIBLET, Michel DAVID, Philippe REMOND, Nathalie DINGE, François BERTIC, Christiane MOULART, Jean-Claude MAHE, Laurent AMOUROUX, Claudine SALAUN-DANIGO, Yannick BIAN.

Pouvoir de vote : Dominique de WIT donne pouvoir à Hervé LE GLOAHEC
Daniel LE CARRER donne pouvoir à Philippe LE MIGNANT
Thierry PHILIPPE donne pouvoir à Bruno GOASMAT
Audrey NICOLAS donne pouvoir à Yves TILLAUT
Christine KERZERHO donne pouvoir à Jacqueline LUCAS
Catherine LE GLOANIC donne pouvoir à Jacqueline LUCAS

Secrétaire de séance : François BERTIC

Date de convocation : le 22 septembre 2021

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.
Le PV du dernier Conseil est validé à l'unanimité.

La réunion du Conseil Municipal se tient exceptionnellement **salles des Astéries** en raison de la crise sanitaire, pour permettre une distanciation suffisante entre élus et entre public.

1) MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL et DES COMMISSIONS

- **TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par lettre reçue en mairie le 15 juillet dernier, Emmanuelle EVENO a informé de sa décision de mettre fin à ses fonctions de conseillère municipale en raison de ses nouvelles obligations professionnelles.

Sa démission a pris effet à cette date et de manière automatique, la suivante de liste, Claudine SALAUN-DANIGO est devenue conseillère municipale.

Le tableau du Conseil Municipal est donc mis à jour.

M. le Maire remercie Emmanuelle EVENO pour sa participation constructive, notamment pendant les commissions.

Par ailleurs, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les remplacements d'Emmanuelle EVENO dans différentes commissions, suite à la proposition de M. Yannick BIAN, pour son groupe :

- Commission finances : Claudine SALAUN-DANIGO
- Commission travaux : Jean-Claude MAHE
- Commission développement durable : Claudine SALAUN-DANIGO
- CA du CCAS : Claudine SALAUN-DANIGO
- Commission appel d'offres du CCAS (membre titulaire) : Claudine SALAUN-DANIGO

2) FINANCES :

• 2-1 point d'exécution budgétaire

Ce document a été présenté pour information en commission des finances le 20 septembre dernier. Il sera commenté en séance.

FONCTIONNEMENT		
INTITULE	PREVU (BP 2021)	REALISE
RECETTES		
Produits de gestion courante (concession cimetière, abon. Bibliothèque, photocopies, prestations aux autres communes, mise à dispo de personnel)	526 668 €	352 811 € (67 %)
Recettes les plus importantes => repas à domicile 167 315 € pour 231 000 € prévu + activités jeunesse + cantine (142 672 € pour 190 000 € prévu). Encarts pubs bulletin : 5 490 € + encarts pubs véhicule portage repas à domicile + 7 425 €		
Impôts et taxes (impôts locaux, taxe séjour, droits place)	2 204 099 €	1 416 822 € (64 %)
Contributions directes : BP : 1 890 000 € / réalisé : 1 182 464 € => recette mensuelle/ Reversement CET par AQTA = attribution de compensation : 148 065 € perçu pour un prévisionnel de 222 099 € => versement mensuel / Droit de place : prévu 2 000 € recette 1 023 € selon décision du CM / Taxe de séjour : prévisionnel de 30 000 € - facturation en octobre / Taxe additionnelle au droit de mutation : prévisionnel de 60 000 € - encaissé 85 267 €)		
Dotations (DGF/DSR/DNP, exonérations /TF/TH)/Subs	764 800 €	694 575 € (91%)
DGF versée mensuellement (perçu à ce jour 265 559 € pour un prévisionnel de 390 000 € DSR ETAT (Dotation Solidarité Rurale) : prévu 240 000 € perçu 272 787 € € DNP ETAT (Dotation Nationale de Péréquation) : prévu 64 000 € perçu 67 345 € Subvention Région sur transport scolaire (4 968 € perçu pour 4 000 € prévu) Subvention Département : (5 000 € perçu pour entretien sentiers) Participations des communes d'Etel, Erdeven et Locoal Mendon sur activités jeunesse (6 935 € perçu pour 6 000 € prévu)		

Participations CAF, MSA... sur activités jeunesse (à percevoir fin d'année pour un prévisionnel de 45 000 €) / Compensation exo Taxe Foncière 6 000 € à percevoir		
Dotation Etat pour élections rég.et dép. (1 821 €) + participation VIABILIS sur réalisation voie d'accès lotissement du Pont du Sac'h (35 000 €) + participation BMJ immobilier sur Tx enfouissement ligne entrée lotissement Enez er Mor (21 610 €)		
Autres pdts de gestion courante (locations)	18 000 €	4 497 € (25 %)
Locations salles 277 € + redevance ERDF 676 € + redevance TELECOM 4 218 € + 1 mise de chien en fourrière 45 €/ à percevoir : loyer Poste : prévu 9 000 € encaissé en novembre		
Atténuation de charges (remboursement sur rémunération du personnel des agents en arrêt de travail réalisé 28 365 € pour 40 000 € prévu + titres restaurants réalisé 10 012 € pour 13 000 € prévu)	53 000 €	38 377 € (72 %)
Produits exceptionnels : remboursement de sinistres (réparation muret place Guillouard 1 800 € + muret rue Gl de Gaulle 1 020 € + abribus Larmor 1 300 € + vitre porte ALSH 365 €)	2 000 €	4 891 €
DEPENSES		
Charges à caractère général (eau, élect. Affranchissement Chauffage, fournitures voirie, adves, écoles, tél. entretien bâtiments matériels, maintenance, études, fêtes et cérémonies, BM, transports)	856 440 €	561 563 € (66%)
Chauffage (gaz) prévu 38 000 € réalisé 40 753 € / alimentation : réalisé 100 847 € pour 145 000 € prévu / pas d'article en dépassement.		
Charges de personnel	1 822 300 €	1 266 760 € (69 %)
Chapitre à rapprocher des atténuations de charges : prévu 40 000 € réalisé 28 365 €		
Autres charges de gestion courante	323 600 €	238 306 € (74 %)
Conforme au prévisionnel. Indemnités élus prévu 100 000 € réalisé 64 385 €, convention école privée prévu 69 000 € réalisé 60 557 € versement mensuel / subs aux associations et écoles prévu 32 000 € réalisé 19 303 € (peu ou pas de sorties scolaires => confinement...) – centre de secours 83 501 €		
Intérêts des emprunts et dettes	38 500 €	24 481 € (70%)
Prévisionnel très prudent/ réalisé 36 479 € en 2019		

INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Dotations (FCTVA / TA/ excédent fonctionnement)	952 810 €	939 300 € (98 %)
FCTVA prévu 120 000 € perçu 157 955 € / TA : prévision de 150 000 € - perçu 98 535 € / Excédent de fonctionnement 2020 : 682 810 € (707 672 € en 2019)		
Subventions investissement	633 500 €	87 173 € (14 %)
Perçu à ce jour : sub Etat : prévu 207 000 € pour tx école et pistes cyclables. Seul programme tx sanitaires école démarré donc subvention non perçue / Sub Département : prévu 341 000 €. Perçu à ce jour : sub voirie reliquat 2017 (1 111 €) + cloisons Astéries (6 244 €) + sub voirie 2020 (14 207 €) + structure jeux école maternelle (3 175 €) + travaux école salles de classes (9 595 €) + portes motorisées ST (21 831 €)		
DEPENSES		
Emprunts et dettes (remb. Capital des emprunts)	300 000 €	227 444 € (76 %)
Réalisé 313 513 € en 2020		
Immobilisations incorporelles CHAP 20	140 000 €	72 082 € (51 %)
Révision du PLU et mise à jour inventaire zones humides 33 271 € + solde étude rue des Sports 15 091 €) + logiciel compta et RH + licence messagerie 23 720 €		
Immobilisations corporelles CHAP 21	1 828 527 €	274 267 (15 %)
Réalisé à ce jour : blocs enrochement stade de foot 8 842 € /jardinières devant église 2 552 € / portes sectionnelles ST 19534 € / murs mobiles Astéries 37 462 € /Tx école 24 030 € (hors programme sanitaire) / programme rénovation sanitaires école 22 716 € / travaux réseaux 61 113 € / 1 poteau incendie Park en Nail 2 793 € /radar pédagogique 2 789 € /véhicule Dacia Sandero pour ST 13 880 € /informatique école + mairie 31 606 € pour 65 000 € prévu / mobilier 3 371 € / divers matériels : armoire ignifugée Etat Civil 6 267 € + matériels camps pour service jeunesse 3 025 € + désherbeur thermique 2 808 € + débroussailleuse 949 € + compresseur 1 632 € + tondeuse à batterie 1 326 € nettoyeur vapeur cantine 5 700 € + nettoyeur HP 4 176 € + matériels élections pour 3 ^{ème} bureau 1 897 €		
Immobilisations en cours CHAP 23	955 000 €	413 675 € (43 %)
Travaux de voirie – programme 2020 et 2021		

- **2-2 Exonération de la taxe d'occupation du DP pour les commerçants**

Après avis favorable de la commission des finances, le Conseil valide à l'unanimité une exonération totale de la taxe d'occupation du Domaine Public en 2021 pour les commerçants sédentaires occupant le Domaine Public communal. Cela représente une enveloppe d'environ 2 000 €

- **2-3 Décision modificative**

A l'unanimité, le Conseil valide une modification d'imputation budgétaire pour le remboursement d'une taxe d'urbanisme suite à un dégrèvement accordé par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)

Dépenses d'investissement :

Article 10226 : + 350 €

Article 2188 : - 350 €

- **2-4 Tarifs jeunesse – cantine – portage de repas à domicile**

La commission des finances, ce 20 septembre, propose de reconduire à l'identique la grille tarifaire pour le service jeunesse – restauration scolaire et portage de repas à domicile. A noter que cette grille fait désormais apparaître selon le Quotient Familial, le reste à charge pour les allocataires CAF.

⇒ **Accueil périscolaire :**

QUOTIENT FAMILIAL	2021/2022 (le ¼ h)
0 à 550 €	0.34 €
551 à 700 €	0.37 €
701 à 900 €	0.39 €
901 à 1 100 €	0.41 €
+ de 1101 €	0.43 €

⇒ **Accueil de loisirs :**

ACCUEIL DE LOISIRS (3-11 ans) BELZ – TARIFS 2021/2022					
TRANCHE QF	QUOTIENT	Journée avec repas	Journée tarif dès 3 jours d'inscription	1/2 journée	Repas
1	0 à 550€ (allocataires CAF)	6.00€	5.00€	3.40€	3.00€
	0 à 550 €	10,00 €	9,00 €	5,40 €	3.00 €
2	551 à 600€ (allocataires CAF)	6,60 €	5,60 €	4,00 €	3.00 €
	551 à 700€	10,60 €	9,60 €	6,00 €	3.00 €
3	701 à 900 €	11,20 €	10,20 €	6,60 €	3.00 €
4	901 à 1 100 €	11,80 €	10,80 €	7,20 €	3,00 €
5	+ de 1101 € et extérieurs	12,60 €	11,60 €	7,90 €	3,00 €

⇒ **Espace jeunes :**

ESPACE JEUNES 11 - 17 ANS (Vacances scolaires)			
TRANCHE QF	QUOTIENT	Tarif 1/2 journée sans sortie	Supplément activité
1	0 à 550€ (allocataires CAF)	0,60 €	+ 2 €
	0 à 550 €	2,60 €	
2	551 à 600€ (allocataires CAF)	0,85 €	
	551 à 700 €	2,85 €	
3	701 à 900 €	3,10 €	
4	901 à 1 100 €	3,35 €	
5	+ de 1101 €	3,60 €	
	Tarif extérieur	4,60 €	

<ul style="list-style-type: none"> • Mercredis pour les 11 - 17 ans • Samedis/ Vacances scolaires / Soirées pour les 14-17 ans 					
		BELZ	EXTERIEUR		
Adhésion à l'année		8 €	10 €		
En fonction de l'activité et du coût, un tarif est mis en place					
		Belz		Extérieur	
		Activité ½ Journée	Activité Journée	Activité ½ Journée	Activité Journée
Tarif 1 Ex : Soirée barbecue	(Allocataire CAF avec QF < à 601€)	1,10 €	2,20 €	2,60 €	5,20 €
	Allocataire CAF > 600€ et autres	3,10 €	6,20 €	4,60 €	9,20 €
Tarif 2 Ex : Sortie Quiberon en tirebouchon	(Allocataire CAF avec QF < à 601€)	2,10 €	4,20 €	3,60 €	7,20 €
	Allocataire CAF > 600€ et autres	4,10 €	8,20 €	5,60 €	11,20 €
Tarif 3 Ex : Sortie au parc Kingoland	(Allocataire CAF avec QF < à 601€)	3,10 €	6,20€	4,60 €	9,20 €
	Allocataire CAF > 600€ et autres	5,10 €	10,20 €	6,60 €	13,20 €
Tarif 4 Ex : Accrobranches	(Allocataire CAF avec QF < à 601€)	4,10 €	8,20 €	5,60 €	11,20 €
	Allocataire CAF > 600€ et autres	6,10 €	12,20 €	7,60 €	15,20 €
Tarif 5 Ex : Karting	(Allocataire CAF avec QF < à 601€)	5,10 €	10,20€	6,60 €	13,20 €
	Allocataire CAF > 600€ et autres	7,10 €	14,20 €	8,60 €	17,20€

⇒ **Autres tarifs :**

Indemnités KM pour prêt minibus	0,35 €/km
Dépassement horaire à l'accueil périscolaire (montant forfaitaire)	10 €
Sortie parc (Disneyland, Astérix, Futuroscope...) => participation de la commune pour les jeunes Belzois	20 €/journée
Transport A/R Espace jeunes	0,50 € /trajet ou 1 €/ A-R

SEJOURS					
coût de revient du séjour /QF	inférieur ou égal à 30 €	entre 31 et 50 €	entre 51 et 70 €	entre 71 et 90 €	entre 91 et 110 €
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5
	(avec nuit au centre)				
QF 1	15,00 €	22,00 €	30,00 €	34,00 €	38,00 €
QF2	15,50 €	24,00 €	32,00 €	36,00 €	41,00 €
QF3	16,00 €	25,00 €	34,00 €	38,00 €	44,00 €
QF4	16,50 €	26,00 €	36,00 €	40,00 €	47,00 €
QF5	17,00 €	28,00 €	38,00 €	42,00 €	50,00 €
EXT	20,00 €	32,00 €	42,00 €	46,00 €	54,00 €
Tarif « social » = à 50 % de la grille tarifaire du QF 1.					

⇒ **Restauration scolaire**

QUOTIENT FAMILIAL	2020/2021
0 à 550 €	2.50 €
551 à 700 €	2.60 €
701 à 900 €	2.75 €
901 à 1 100 €	2.90 €
+ de 1101 €	3.00 €
Extérieurs (adultes)	6.40 €

Tarif social (50 % de la tranche QF1), accordé après examen de la demande par le CCAS.

⇒ **Portage de repas à domicile**

COMMUNE	
BELZ semaine	9,85 €
BELZ dimanche et JF	11,40 €
EXTERIEUR semaine	10,50 €
EXTERIEUR dimanche et JF	12,20 €

• **2-5 Redevance GRDF**

Comme chaque année, il est proposé au Conseil de valider la redevance GRDF à percevoir par la commune. Elle est pour 2021 de 966 € décomposée comme suit :

La Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les réseaux électriques est une redevance annuelle perçue par les communes et le Département pour la mise à disposition d'une partie de leur domaine public.

- RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) : 928 €
- ROFPD (Redevance Provisoire d'Occupation du Domaine Public) : 38 €

Elle était en 2020 de 984 €

Le Conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

3) URBANISME

• 3-1 Dispositif SPR « Site Patrimonial Remarquable »

Yves TILLAUT, Maire adjoint à l'urbanisme présente ce dossier.

Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) ont été créés par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ce dispositif a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager des territoires. Il permet d'identifier clairement les enjeux patrimoniaux sur un même territoire. Les enjeux sont retranscrits sur un périmètre et dans le règlement. Cela constitue un facteur de lisibilité pour les porteurs de projets et habitants. Les Sites Patrimoniaux Remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection.

La commune de BELZ répond aux critères pouvant amener la création d'un SPR au regard de sites remarquables, d'habitats anciens.

Ce projet a été présenté aux membres de la commission urbanisme lors d'une réunion le 10 septembre dernier avec avis favorable.

Il est proposé au Conseil d'engager les démarches visant à la création d'un Site Patrimonial Remarquable tel que défini dans le code du patrimoine à l'article L 631-1 et suivants.

Dans ce cadre, il est proposé de donner pouvoir à M. le Maire pour solliciter les subventions et lancer la consultation afin de recruter un cabinet chargé d'élaborer le Site Patrimonial Remarquable.

Philippe REMOND interroge sur l'intérêt d'une telle étude et les contraintes supplémentaires imposées au règlement d'urbanisme.

M. le Maire et Yves TILLAUT précisent que le site de St Cado et peut-être d'autres sites, méritent une protection renforcée en termes architectural et paysager. Ils insistent sur la co-construction du document, entre les services Etat (DRAC et ABF) et les élus.

Laurent AMOUROUX note l'intérêt d'un tel règlement pour St Cado et demande si l'aire de stationnement de St Cado sera intégrée dans le périmètre. Yves TILLAUT précise qu'il s'agit de réglementer les aspects architecturaux et paysagers pour l'avenir, et non d'intervenir sur ce qui existe aujourd'hui.

M. le Maire souligne par ailleurs que le coût de l'étude est estimé à 50 000 € avec une subvention à hauteur de 50 % de l'Etat.

Michel DAVID, membre de la commission urbanisme est favorable à tel outil qui facilitera les travaux de ladite commission. Un règlement précis, non sujet à l'interprétation de différents ABF au fil des années, permettra à chacun, élu et particulier, de s'y référer.

Interrogé sur les réseaux aériens, Yves TILLAUT répond qu'ils ne sont pas pris en compte réglementairement dans un SPR mais seront traités dans les aménagements publics à venir.

A l'unanimité, le Conseil :

- ⇒ **approuve le lancement d'une étude SPR sur la commune via une consultation de marché public**
- ⇒ **Autorise M. le Maire à solliciter les subventions possibles**
- ⇒ **Et à signer tout document relatif à ce dossier.**

4) TRAVAUX

• 4-1 Rénovation des sanitaires école et ALSH : demande de subvention CAF

Ces travaux ont débuté pendant les vacances estivales et se poursuivent actuellement.

Il s'agit d'un marché de travaux de 290 229.17 € HT, y compris les frais d'étude et de contrôle SPS.

Des subventions publiques ont été sollicitées auprès du Conseil Départemental du Morbihan à hauteur de 20 % et de l'Etat via la DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux).

Il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 129 354.74 € auprès de la CAF. Au regard des subventions attendues, le reste à charge de la commune serait de 20 %, soit 57 213.58 €

A noter que la CAF demande d'intégrer dans le plan de financement deux dépenses en équipement (12 080.82 €) et mobilier (350 €) pour lesquelles le Conseil a d'ores et déjà donné son accord.

	CHARGES	HT	TTC	PRODUITS ESCOMPTEES	HT	TTC
TRAVAUX	Acquisition			Subvention Caf (60 % de 70 % des travaux + frais étude et SPS + 60 % équipement)	129 354.74 €	
				Subvention Etat (DETR : 20 % TX)	58 045.83 €	
	Coût des travaux	270 699.17 €	324 839.00 €	Subvention Conseil Régional		
				Subvention Fonds Européen		
	Frais d'étude	17 100.00 €	20 520.00 €	Sponsors ou Fondations		
	VRD			Subvention Conseil Départemental (20 % TX)	58 045.83 €	
	Coût aménagement			Subvention Commune	57 213.58 €	
				Subvention Communauté de communes		
	Honoraires d'architecte					
	Divers (frais vérification sécurité conformité, contrôle technique coordination, SPS...)	2 430.00 €	2 916.00 €	Subvention MSA		
			Apport du Promoteur			
EQUIPEMENT	Equipement matériel, informatisation	12 080.82 €	14 496.98 €	Emprunt		
	Mobilier	350.00 €	420.00 €			
	Divers, précisez : (électroménager...)					
	TOTAL HT	302 659.99 €			302 659.99 €	
	TOTAL MONTANT TVA	60 531.99 €				
	TOTAL TTC*		363 191.98 €	TOTAL PRODUITS	363 191.98 €	

Précision sur la demande de subvention CAF : la répartition par rapport au temps d'ouverture et de fonctionnement est le suivant :

- ⇒ 840 h pour l'école
 - ⇒ 414 h pour les mercredis
 - ⇒ 525 h pour le périscolaire
 - ⇒ 1 035 h pour l'accueil de loisirs en période de vacances scolaires
- Soit une répartition de 70 % pour l'ALSH et de 30 % pour le groupe scolaire

Le Conseil valide à l'unanimité cette demande de subvention auprès de la CAF du Morbihan.

• **4-2 Programme de voirie 2021- complément : demande de sub CD 56**

Extrait du courrier reçu du Président du CD 56 (M. LAPPARTIENT) ce 13 septembre :

« lors de la réunion du CD, le 1^{er} octobre, je proposerai aux élus départementaux l'adoption de plusieurs dispositifs nouveaux... notre situation financière très satisfaisante, est en effet, encore confortée par une progression exceptionnelle des recettes provenant des droits de mutation... il nous est apparu dans le cadre de notre mission de solidarité territoriale que le mécanisme de redistribution envers les communes devait être renforcé. Cela permettra, dans le même temps, d'apporter des moyens supplémentaires pour l'économie morbihannaise et de soutenir nos entreprises.

*Parmi ces nouveaux dispositifs qui concerneront aussi la petite enfance et le patrimoine historique, un d'entre eux s'adressera tout particulièrement aux **communes de moins de 10 000 habitants**.*

*Il prend la forme d'une **aide d'un montant forfaitaire de 50 000 € par commune**, dans la limite du plafond légal de 80 % d'aide publique. Ainsi une opération évaluée à 62 500 € pourra être accompagnée à hauteur de 50 000 €... Les dossiers doivent être déposés le plus rapidement possible, en tout état de cause **avant le 1^{er} novembre** ».*

La commission travaux, en réunion ce 21 septembre a retenu le programme suivant :

=> Ile de St Cado (de l'arrière de la chapelle jusqu'à la propriété EVENO) :	23 849,99 €
=> Rue Désiré Lucas (centre bourg) :	21 690,25 €
=> Rue du Dolmen :	<u>15 580.70 €</u>
TOTAL	61 120.94 €

A l'unanimité, le Conseil valide ce complément de programme de travaux de voirie 2021 en autorisant M. le Maire à :

- solliciter une demande de subvention forfaitaire de 50 000 € auprès du Conseil Départemental,
- et à signer tout document relatif à ce dossier.

5) FONCIER :

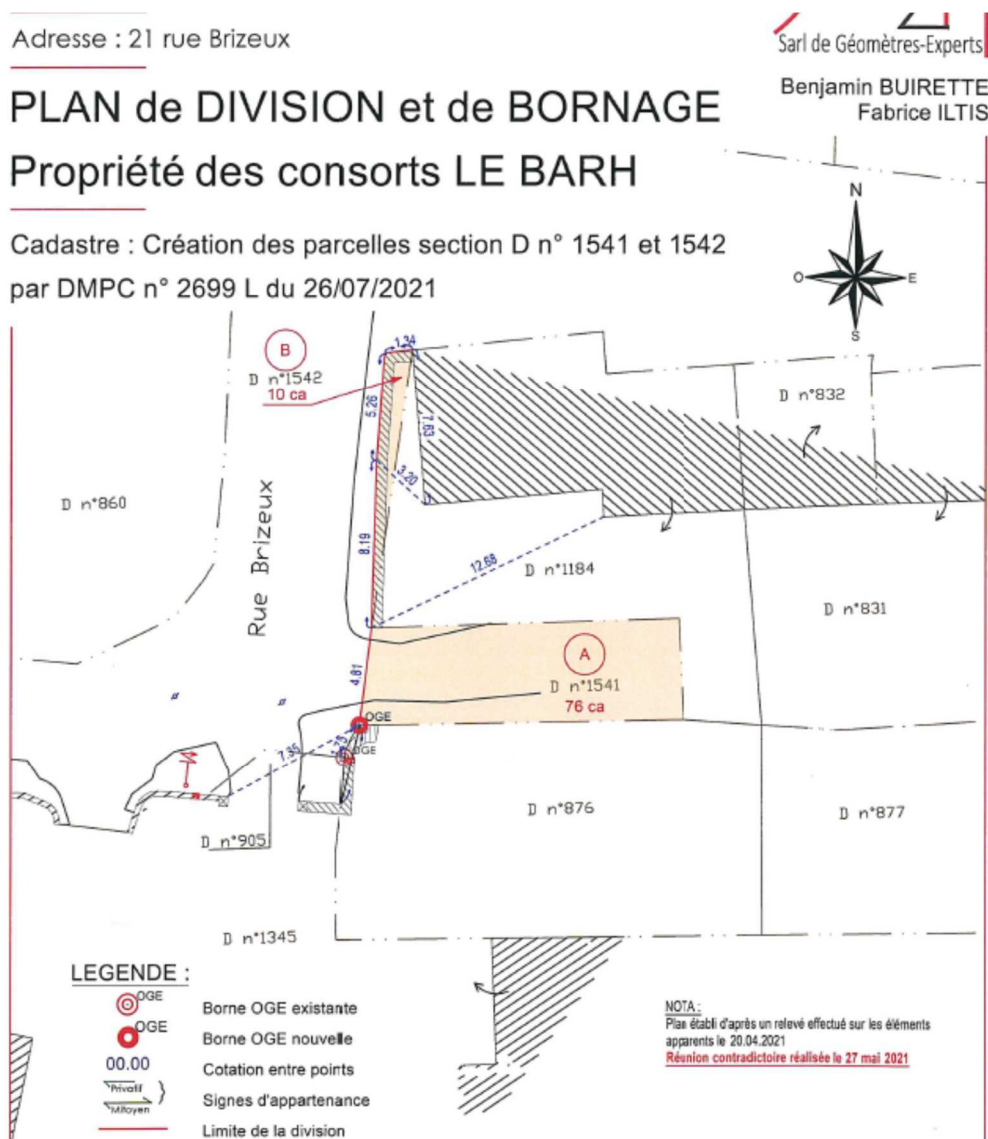
• 5-1 Cession de parcelles

Le Conseil valide à l'unanimité

- ⇒ la cession de deux parcelles situées 21, rue Brizeux au profit de Mme HEY, pour 86 m² (D 1541 pour 76 m² + D 1542 pour 10 m²) au prix de 75 € le m².
- ⇒ et donc le déclassement desdites parcelles du Domaine Public.

Ceci selon le plan de division et de bornage ci-après.

L'acte de cession sera établi en l'étude de Me LE BARS, notaire à BELZ et l'ensemble des frais inhérents supportés par M. et Mme HEY.



5-2 Dénominations de voies

Le Conseil valide les dénominations de voies suivantes :

- impasse enez er Mor (ile de la mer)
- Impasse lann vihan (petite lande)
- Impasse hent er Liorh (chemin du verger)
- Impasse park me zad (le terrain de mon père)
- Impasse kreiz kêr (centre bourg)
- Rue des Tadornes

6) QUESTIONS DIVERSES :

• 6-1 Repas des aînés 2021

Au regard de l'amélioration de la crise sanitaire et de l'avis favorable du bureau municipal qui relève l'importance de pouvoir offrir à nouveau des moments de convivialité aux aînés de la commune, le repas des aînés pour les personnes âgées de 71 ans et plus aura lieu le **samedi 13 novembre** prochain (sauf nouvelles contraintes sanitaires).

Pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas assister à ce repas, il sera toujours proposé de retirer un bon d'achat à valoir dans les commerces de bouche de la commune.

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil revalorise la valeur de ce bon d'achat passant de 12 à 14 €.

M. MAHE se félicite de cette proposition, qu'il a souhaité pour son groupe depuis plusieurs années.

INFORMATIONS DIVERSES

FREQUENTATION TOURISTIQUE ESTIVALE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : elle est en hausse de près de 20 %. Le nombre de nuitées dans les campings est quasi identique à 2019.

EFFECTIFS SCOLAIRES : une embellie constatée à cette rentrée dans nos établissements scolaires avec + 18 élèves. M. le Maire : « j'espère que cette inversion de courbe se confirmera à la prochaine rentrée 2022 / 2023. C'est encourageant et concrétise le fruit de nos investissements. Restons toutefois prudents ».

ETUDE REAMENAGEMENT AXES BOURG => PONT-LOROIS et CROIX-JEAN => ST CADO : cette étude se poursuit avec plusieurs réunions de travail en COTECH et COPIL. Les 1^{ers} volets de la concertation avec la population ont eu lieu les 11 et 18 septembre dernier par des déambulations. Cette concertation se poursuit par des ateliers en mairie les 5 et 7 octobre prochain. De 30 à 40 personnes sont inscrites.

La finalisation du diagnostic devrait intervenir fin octobre, début novembre et les différents scénarios d'aménagement proposés courant février 2022.

PISTES CYCLABLES AXES BOURG => PONT-LOROIS et CROIX-JEAN => ST CADO : initialement, les travaux auraient dû être réalisés cette fin 2021. Malheureusement, la phase d'étude prend plus de temps que prévu initialement en raison de la globalisation du schéma cyclable sur les communes d'AQTA. L'intérêt de ce schéma cyclable intercommunal favorise les interconnexions. Une réunion de travail est prévue le 5 octobre prochain avec AQTA pour faire un point sur l'avancement de ce dossier.

- **CONSEILLERE NUMERIQUE** : Julie ALLAIS vient de prendre ces fonctions. Elle est recrutée entre les communes de Belz et Locoal-Mendon. Ce recrutement pour deux années, dans le cadre du plan de relance et financé à hauteur de 50 000 € est une véritable aide à la population, pour se familiariser, se perfectionner aux outils numériques, à la dématérialisation des procédures administratives.

ANIMATIONS

MENAGE AU NATUREL : atelier de créations de produits d'entretien le samedi 16 octobre de 10h à 12 h en mairie

EXPOSITION « AQUASPHERE » dans la galerie de SUPER U du 18 au 23 octobre (le rapport de l'homme à l'eau sous toutes ses formes)

Initiée par Catherine Chabaud, navigatrice et députée européenne, et par Eudes Riblier, Président de l'Institut Français de la Mer, **Océan Bien Commun de l'Humanité est une association engagée dans la préservation de l'Océan.**

FESTIVAL MELISCENES : le dimanche 10 octobre aux Astéries (pièce de théâtre PAPIC)

L'ordre du jour du Conseil étant épuisé, la séance est levée.